

## **Municipalité Notre-Dame-des-Bois**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois tenue le 13 juillet 2021, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances le 35 route de l'Église, sous la présidence de Madame Micheline Robert, Mairesse.

### **Sont présents :**

District # 1 Vacant

District # 2 Monsieur Gérard Doyon

District # 3 Madame Rita Fortier

District # 4 Monsieur Claude Granger

District # 5 Monsieur Alfred Jr Beaudin

District # 6 Madame Marie Bourgoin

Secrétaire d'assemblée : Michel Marceau, directeur général et secrétaire-trésorier.

### **1 Ouverture**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

### **2 Ordre du jour**

#### **2021-07-121      Présentation et adoption de l'ordre du jour**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Marie Bourgoin;  
Appuyé et résolu unanimement;

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

### **3 Procès-verbal**

#### **2021-07-122      Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

Il est proposé par; Monsieur Alfred jr Beaudin;  
Et résolu unanimement;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2021.

Adoptée

## **4.Trésorerie**

### **2021-07-123 Dépôt des listes**

---

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un résumé des salaires versés et la liste des dépenses autorisées par les employés, le tout, selon le règlement de contrôle et suivi budgétaire;

Dépôt du rapport des revenus et dépenses.

### **2021-07-124 Comptes du mois de juin 2021**

---

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Alfred jr Beaudin ;  
Appuyé et résolu unanimement.

QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 8 juin 2021. Les chèques #202100299 à # 202100340 sont émis.

### **2021-07-125 Financement temporaire pour la TECQ**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent que la municipalité obtienne le financement nécessaire pour la mise en œuvre du programme de la TECQ

Il est proposé par Madame Marie Bourgoïn,  
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité accepte la proposition de Desjardins qui offre un financement temporaire pour le secteur municipal au taux préférentiel Desjardins (taux variable) Actuellement, ce taux est à 2.45%. De plus, il n'ay aucun frais pour la demande de financement. Les déboursés seront progressifs sur demande écrite de notre part. Pour un financement dans l'attente d'une subvention (TECQ 2019-2023), le remboursement est possible en tout temps et sans pénalité.

QUE le montant total autorisé de ce financement temporaire soit de 838 128 \$.

QUE le directeur général est autorisé à signer les documents de ce financement temporaire au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois

Adoptée

### **2021-07-126 Dépôt des états comparatifs**

---

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs.

## **5 Citoyens et organismes locaux**

### **2021-07-127 A Remboursement de Mme Patient**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent que la somme de 300 \$ versé par Mme Patient pour acquitter les frais d'une demande de dérogation mineure lui soient remboursés en raison du fait qu'elle ne peut présenter sa demande tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas obtenu la certitude qu'elle a droit de construire un bâtiment sur son terrain. Une grande partie de son terrain est actuellement considéré comme étant en milieu humide donc non constructible.

Il est proposé par Monsieur Alfred jr Beaudin,  
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité rembourse 300 \$ à Mme Patient.

Adoptée

### **2021-07-127 B Grand Fondo autorisation de passage**

---

ATTENDU QUE le Tour de Beauce prévoit la venue d'un évènement cycliste, le Grand Fondo, sur le territoire le 26 septembre 2021.

ATTENDU QU'une autorisation de passage doit être accordée pour que l'évènement puisse avoir lieu.

ATTENDU QUE le conseil souhaite favoriser la pratique des sports cyclistes;

IL EST PROPOSÉ, par Madame Rita Fortier,  
Appuyé et résolu unanimement;

QUE l'autorisation de passage soit accordée pour les cet évènement.

Adoptée

### **2021-07-128 Demande de dérogation du camping Kassiopé**

---

ATTENDU QUE le conseil souhaite favoriser le développement de l'industrie touristique.

ATTENDU QUE la prestation des musiciens se terminera avant 23h

IL EST PROPOSÉ, par Monsieur Alfred jr Beaudin;  
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité accorde une dérogation au camping Kassiopé pour qu'il produise un spectacle en septembre prochain.

## **6. Affaires nouvelles**

### **2021-07-129 Mise en œuvre des recommandations du rapport du comité de déneigement**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent que le déneigement de la municipalité soit amélioré.

ATTENDU QU'un comité composé de trois élus et de deux citoyens a étudié de manière approfondie l'ensemble des aspects du déneigement.

Il est proposé par Madame Rita Fortier,  
Appuyé et résolu unanimement;

(suite de la résolution # 2021-07-129)

QUE la municipalité adopte l'ensemble des recommandations du comité de déneigement :

### **Caterpillar 910 Loader**

Le remplacer lorsqu'il arrêtera de fonctionner.

Faire le minimum de réparations (pas besoin de réparer toutes les fuites par exemple) et de le garder jusqu'à ce qu'il ne fonctionne plus ou que les coûts de réparations s'avèreraient trop élevés.

### **Camion Western 10 roues**

Mettre les fils électriques dans des conduits pour arrêter que le sel les endommage. Procéder avec les réparations nécessaires et de le vérifier de près.

### **772 BH Niveleuse**

La niveleuse n'a pas besoin de traction avant pour fonctionner correctement (les nouvelles niveleuses non pas ça).

Réparer la niveleuse le plus rapidement possible, sauf la traction avant, pour assurer que l'abat poussière puisse être répandu à la grandeur de la municipalité à la fin juin ou début juillet.

Pour ne plus briser l'équipement, il faudrait faire débrancher le système électrique des moteurs de la traction avant, et assurer que les employés sont mis au courant que cette fonctionnalité n'est pas disponible. De cette manière ces genres de bris ne se reproduiront plus.

### **Pick up**

Enlever les équipements et systèmes de contrôles connexes (gratte avant et attache, boîte à sel et contrôle, gyrophare, etc.) avant de le mettre en vente pour nos citoyens.

Acheter d'un camion plus petit et plus économique, usagé de 2 ou 3 ans, en bonne condition et faibles kilomètres.

Acheter camion 6 roues, et équipements connexes, le plus rapidement possible.

Faire des recherches pour essayer de trouver un camion tout équipé usagé. Si la municipalité arrive à trouver un camion usagé, il s'agirait d'annuler la demande de soumissions en cour.

Effectuer un suivi serré se fasse sur le progrès du processus de soumissions pour l'achat d'un camion 6 roues tout équipé pour le déneigement.

Un mécanicien fiable devrait passer au garage 3 fois par mois pour inspecter l'équipement et faire les réparations nécessaires. Il est important qu'il nous fasse part des réparations importantes qui pourraient s'en venir régulièrement.

Faire une tenue de dossier par véhicule/équipement pour pouvoir mieux gérer ces actifs de façon informée.

Entretenir les équipements par les chauffeurs de façon régulière. Par exemple, les camions devraient être lavés à la grandeur puisque le sel gruge tout. Les camions devraient être lavés à la longueur lorsque le quart de travail est fini et avant que l'autre chauffeur le prenne. Les camions devraient être stationnés à l'extérieur du garage temps et aussi longtemps qu'ils sont mouillés pour réduire la formation de rouille.

(suite de la résolution # 2021-05-129)

Se procurer un abri pour recouvrir le tas de sable.

Seulement le responsable des Travaux Publics, ou le Directeur Général, fasse affaire et donne des consignes aux employés du garage.

Lorsque des nouveaux employés sont recherchés pour faire du travail de voirie et du déneigement, il est important lors de la publication d'être très précis par rapport aux tâches à accomplir, l'expérience recherchée, le salaire offert, et de vérifier les références demandées.

Adoptée

### **2021-07-130 Implantation d'un passage piétonnier**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent que élèves puisse se rendre d'une manière sécuritaire à l'école

Il est proposé par Monsieur Alfred jr Beaudin,  
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité interdise le stationnement sur 40 m en amont du passage du côté sud de la rue principale.

QUE la municipalité demande au ministère des transport l'implantation d'un passage piétonnier près de l'intersection de la rue principale et de la route de l'Église / route de Chesham.

Adoptée

### **2021-07-131 Déneigement des routes sous la responsabilité du ministère des transports du Québec.**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent que la municipalité assure, de nouveau, le déneigement des routes sous la responsabilité du ministère des transports du Québec que l'on retrouve à Notre-Dame-des-Bois.

Il est proposé par Monsieur Alfred jr Beaudin,  
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité demande au ministère des Transports du Québec de considérer sa volonté d'assurer le déneigement des routes sous sa responsabilités qui sont sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois à compter de la saison hivernale 2022-2023

Adoptée

### **2021-07-132 Travaux de canalisation de l'eau sur la route de l'église**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent assurer une meilleure gestion des eaux de surface aux sur la route de l'Église.

Il est proposé par Madame Marie Bourgoin,  
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité accorde un contrat d'une valeur de 12 460 \$ à l'entreprise Saint-Georges Structures et civil pour effectuer des travaux pour assurer un meilleur écoulement des eaux de surface de la route de l'église.

(suite de la résolution # 2021-07-132)

Que les frais associés à ces travaux soient partagés 50 – 50 avec le centre de services scolaires des hauts cantons.

**2021-07-133 Appui municipal pour l'installation d'une tour de communications située au Huitième Rang Est.**

---

**ATTENDU QUE** Xplornet projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois ;

**ATTENDU QUE** Xplornet s'est entendue avec le Domaine des Appalaches Inc., concernant le lot 6 382 497 à l'adresse Huitième Rang Est, pour la construction d'une tour de type autoportante de 45 mètres sur son terrain ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis ;

**ATTENDU QUE** la procédure de CPC-2-0-03 Innovation, Sciences et Développement économique Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme ;

**ATTENDU QUE** le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Xplornet ;

Il est proposé par Madame Marie Bourgoïn,  
Appuyé et résolu unanimement;

**QUE** la Municipalité est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Xplornet, et projeté sur le lot 6 382 497.

**2021-07-134 Appui municipal pour l'installation d'une tour de communications située au Chemin du Pic-Bois.**

---

**ATTENDU QUE** Xplornet projette l'installation de système(s) d'antenne(s) de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois ;

**ATTENDU QUE** Xplornet s'est entendue avec Mme Nathalie Goulet, concernant le lot 5 467 098 à l'adresse Chemin du Pic-Bois, pour la construction d'une tour de type autoportante de 45 mètres sur son terrain ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis ;

**ATTENDU QUE** la procédure de CPC-2-0-03 Innovation, Sciences et Développement économique Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure sera suivie en bonne et due forme ;

**ATTENDU QUE** le site visé constitue le site de moindre impact pour la municipalité ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Xplornet ;

Il est proposé par Madame Marie Bourgoïn,  
Appuyé et résolu unanimement;

(suite de la résolution # 2021-07-134)

**QUE** la Municipalité est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne(s) de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Xplornet, et projeté sur le lot 5 467 098.

#### **2021-07-135 Sogetel**

---

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite améliorer l'offre de télécommunication.

Il est proposé par Madame Marie Bourgoïn,  
Appuyé et résolu unanimement;

**QUE** la Municipalité soit favorable au projet d'implantation d'un bâtiment 4,88m x 4,88m avec une génératrice 1,115m X 2,88m sur le LOT 4 768 670 à l'intersection de la 212 et du chemin du lac. Ce bâtiment contiendra des équipements de télécommunications.

Adoptée

#### **2021-07-136 Achat de sulfate d'aluminium**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil souhaitent que les eaux du réseau d'aqueduc et d'égouts soient traités convenablement.

Il est proposé par Madame Marie Bourgoïn,  
Appuyé et résolu unanimement;

**QUE** la municipalité achète 8 barils de 45 galons au prix de 2 943.36 \$ plus 3 325.36 \$ auprès de la compagnie Laboratoire Mag Québec.

Adoptée

#### **2021-07-137 Achat de bactéries.**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil souhaitent que l'on transforme de manière optimale les eaux usées de nos égouts.

Il est proposé par Monsieur Gérard Doyon,  
Appuyé et résolu unanimement;

**QUE** la municipalité achète au prix de 2 200 \$ 20 kg de Bactagène de la compagnie Nuvac.

Adoptée

#### **2021-07-138 Achat de 20 000 litres supplémentaires d'abat poussière liquide**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil souhaitent compléter l'épandage d'abat poussière.

Il est proposé par Madame Marie Bourgoïn,  
Appuyé et résolu unanimement;

**QUE** la municipalité achète 20 000 litres supplémentaires d'abat poussière de la compagnie Somavrac au prix de 5 790 \$ plus tx.

Adoptée

### **2021-07-139 Achat d'un cylindre hydraulique pour le camion Western**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent que le camion Western fonctionne correctement.

Il est proposé par Monsieur Alfred jr Beaudin,  
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité achète un cylindre hydraulique au prix d'environ 4 500 \$.

Adoptée

### **2021-07-140 Formation Infothèque pour les élections**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent que les élections municipales se déroulent bien.

Il est proposé par Monsieur Alfred jr Beaudin,  
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité assume les frais de 245 \$ pour couvrir les frais de formation du directeur général pour les applications liés au élections sur le logiciel SYGEM.

Adoptée

### **2021-07-141 Deux appels d'offres via le système SEAO : camion 6 roues, équipements pour le déneigement**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent acquérir un camion 5 roues et des équipements de déneigement.

Il est proposé par Monsieur Claude Granger,  
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité envoie deux appels d'offres via de système SEAO pour un camion 6 roues et les équipements pour le déneigement.

Adoptée

### **2021-07-141 Recommandation du CCU ATTENDU QUE : la construction dépasse de 6 pieds la hauteur permise au règlement.**

---

ATTENDU QUE : le bâtiment, bien que plus haut que la hauteur permise, en raison de sa localisation, adossée à la zone verte et en bas d'une pente, ne va pas entraîner de préjudices, au niveau de la vue, pour les bâtiments présents ou futurs des environs.

**Il est recommandé par le CCU : d'accepter la demande de dérogation mineure.**

Il est proposé par Madame Marie Bourgoin,  
Appuyé et résolu unanimement;

QUE la municipalité accepte la demande de dérogation mineure qui a été présentée par Carole Danis pour des travaux au 100 rue Vaillant.

Adoptée

## **8 Période de questions**

## **9 Clôture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de l'assemblée.  
Il est 20h20.

---

Micheline Robert  
Mairesse

---

MICHEL MARCEAU  
Directeur général & Secrétaire-trésorier